

## Décarbonation de l'aérien : Les salariés ne doivent pas en être les victimes !

Ref. : 22 036/ZN/MD

06.10.2022

D'année en année, le sujet du changement climatique et de ses conséquences est devenu un enjeu important pour les salariés. Le secteur du transport aérien, quant à lui, subit des lobbys de plus en plus organisés. Pourtant, si le transport aérien mondial participe au réchauffement planétaire, l'impact, selon les spécialistes, serait de 2 à 3% des émissions de gaz à effet de serre globales.

Ce niveau est relativement faible au regard des différentes sources d'émissions. En effet, d'autres secteurs sont aussi des émetteurs tel le tertiaire, le numérique, le résidentiel, l'industrie, la construction, la production d'électricité, l'agriculture.... Il est inutile de mettre en concurrence ces différents pans de l'économie. Cependant, le secteur du transport aérien est trop souvent ciblé comme principal pourvoyeur d'émissions de CO2 et il y a donc nécessité de contrarier les discours criminalisant et ciblant tout particulièrement ce secteur.

De fait, de multiples initiatives ont été prises au niveau politique et industriel afin de faire face au défi climatique et aux enjeux de décarbonation de l'aérien. Par exemple, le précédent Ministre des Transports, a créé et mis en place l'observatoire de l'aviation durable qui « *a vocation à objectiver l'impact du transport aérien sur le réchauffement climatique en mettant en perspective les études et actions en cours au niveau national, européen et international pour décarboner le secteur* ». Au niveau européen, de nombreux dispositifs sont là encore mis en place et proposent notamment d'arrêter l'allocation de quotas carbones gratuits pour le transport aérien, de taxer le kérèsène et d'imposer l'incorporation progressive de carburants d'aviations durables à échéances fixes. Au niveau international, le système CORSIA permet de compenser ses émissions carbones. Enfin, on ne compte plus les divers rapports d'analyse et de prospective relevant la nécessité de décarbonation du secteur, certains préconisant même sa décroissance.

Ainsi, nous pouvons observer qu'un éventail non-négligeable d'initiatives sont prises à différents niveaux. Cependant, la prise en compte de l'aspect social et des conséquences à long terme des nombreuses résolutions environnementales sont aujourd'hui inexistantes et imposent de multiples questionnements. En effet, quelles seront les conséquences pour l'emploi et les salaires lorsque les compagnies aériennes françaises seront contraintes d'incorporer des carburants aéronautiques durables aujourd'hui 4 à 8 fois plus chers que le kérèsène ? Quelles seront les conséquences quand les compagnies devront renouveler leurs flottes d'avions ? Quelles seront les conséquences lorsqu'une fiscalité punitive sera mise en place au niveau européen et nulle part ailleurs dans le monde ? Qui pourra voyager lorsque les billets d'avions coûteront de plus en plus chers du fait des surcoûts reportés directement sur le prix des billets ? Etre transporté en avion ne doit pas être un privilège réservé par nature uniquement aux plus riches !

En conclusion, la décarbonation du transport aérien ne peut se structurer à la seule échelle européenne et française sur le dos des salariés d'un secteur déjà mis à mal par la crise de la Covid19. Les dispositifs de décarbonation doivent être organisés au niveau international. Nous le répétons encore, sans accord mondial dans le secteur fixant les normes d'usage, il ne peut y avoir de mesure nationale qui ne précarise encore plus les salariés du transport aérien.

### Contacts :

Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général, 07 84 26 73 06  
Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral, 06 30 63 99 81

### FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**  
46 rue des petites écuries 75010 Paris



[contact@feetsfo.fr](mailto:contact@feetsfo.fr)

[www.feetsfo.fr](http://www.feetsfo.fr)

01 44 83 86 20

01 48 24 38 32

